

ASSURANCE PERTE DE PRODUCTION VITICOLE

MILLESIME 2025

Objet de la garantie

Garantir les pertes financières suite à une perte de volume constatée sur les déclarations de production.

L'assurance perte de production

Pour la cave coopérative et aussi pour vos clients/adhérents.

Les avantages de cette solution :

- ✓ Perte calculée à partir des déclarations de production
- ✓ Assurance sur mesure : code produit, couleur...
- ✓ Pas d'exclusion comme la maladie affectant la production
- ✓ Indemnisation sans expertise

Pour toute information, contacter Assurances Agro Solutions :



ASSURANCES AGRO SOLUTIONS – 6, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros | Siren 817 783 814 RCS Paris
Courtage d'assurances – APE 6622 Z N° Orias : 16 001 015 – www.oriass.fr
www.assurances-agro-solutions.fr

contact@assurances-agro-solutions.fr
(à privilégier – nous vous rappelons)

01 70 91 55 20
(du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h)